



**COACHING DE L'ELU**

Pour diverses raisons, un élu peut ne pas vouloir une formule collective et préférer une solution individuelle et personnalisée de type coaching. Cela lui permet de créer un potentiel d'évolution beaucoup plus large, de la simple communication, à l'expression, à l'approche des événements, la prise de décision, la gestion du stress ou des situations difficiles.

📌 **Intervenant : Francois SITTLER :**

Consultant depuis 18 ans, il a une large expérience de la formule du coaching, qu'il alimente tant par ses propres compétences que par celles de partenaires pointus. Par ailleurs, ses interventions sont strictement basées sur le principe absolu du secret professionnel.

📌 **Modalités :**

- 1) Au cours d'un premier entretien, détermination des attentes, des modalités d'intervention et du calendrier s'y rapportant (outre la communication téléphonique et internet).
- 2) Lors d'une journée « significative », François SITTLER accompagne l'élu pour analyser sur le terrain les différents comportements et réactions et détecter ainsi les pistes immédiates d'amélioration.
- 3) Durant une journée, l'élu reçoit une formation sur mesure émanant de l'analyse précitée.
- 4) Le calendrier prédéterminé s'applique ensuite.
- 5) Par expérience, le processus s'étale efficacement sur une durée de 3 ou 4 mois.

📌 **Conclusion :**

De par son rôle de miroir et de conseil, le coach permet à l'élu d'accélérer son dégagement de l'emprise du subjectif et de l'affectif et d'augmenter son potentiel de rationalité face à la pression.

